

Les particularités du label GITES DE FRANCE



<i>Ce que vous apporte ce label :</i>	
<i>NOTORIETE ET SAVOIR FAIRE DU LABEL</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau européen d'accueil depuis plus de 50 ans - 3^{ème} marque citée dans toutes les enquêtes de notoriété des entreprises de tourisme - 2 millions d'adeptes des formules « Gîtes de France » fidèles à plus de 70 %, pour lesquels la confiance dans le label représente 1^{er} motif de choix d'un hébergement labellisé - une charte exigeante, garantie d'un hébergement de qualité pour le client - Un réseau de proximité : 95 relais départementaux affiliés à une Fédération Nationale - Un réseau de solidarité entre propriétaires : échange d'expériences, de savoir-faire. - Une efficacité démultipliée : transfert de clients (d'un lieu à un autre, d'un département à un autre), optimisation et mutualisation des avancées techniques et technologiques, force commerciale d'une offre groupée de plusieurs milliers d'hébergements...
<i>ACCOMPAGNEMENT en phase 1 = ELABORATION DU PROJET</i>	<ul style="list-style-type: none"> - conseils et actions d'accompagnement : aménagement, décoration, équipements, - documents techniques spécifiques : sécurité piscines, fiscalité, DDAS, etc - thématiques : ex : accueil des bébés, accrocs du net... - mémento de l'adhérent (infos pratiques) - mise à disposition (payante) des documents réglementaires (contrats de location, notices d'affichages, etc...) - élaboration et suivi du dossier de subvention (rappel : uniquement pour agriculteurs)
<i>ACCOMPAGNEMENT en phase 2 = PROMOTION ET MISE EN MARCHE DE L'HEBERGEMENT</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>le conseil commercial et la tarification</u> aide à l'élaboration de la grille tarifaire, positionnement du produit,... - <u>la promotion de la structure (globale et commerciale) :</u> <ul style="list-style-type: none"> . Départementale : - catalogue en 8000 ex - site internet : www.gites-de-france-13.com . Régionale : - site internet : gites-de-france-paca.com - catalogue régional séjours à thèmes : 10000 ex . Nationale : - les guides nationaux : hébergements et thématiques - site internet : www.gites-de-france.fr - un plan marketing ambitieux (campagne TV, référencement du site...) . Salons touristiques, actions de fidélisation (marketing direct) . Partenariats commerciaux : Guide du Routard, WWF, Monum, Autoroute FM... . Gestion commerciale de la structure : relation clients, encaissements, traitement des litiges, actions de promotion spécifiques . Actions nationales : « 2000 week-end », « mai toi au vert »...
<i>ACCOMPAGNEMENT en phase 3 = ASSISTANCE AUX ADHERENTS</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>le suivi des adhérents :</u> <ul style="list-style-type: none"> . service juridique national . réunions d'informations (fiscalité, gestion relations clients, réglementations...) . réunions de secteurs . enquêtes périodiques de satisfaction et de fréquentation . espace réservé adhérents sur notre site web . les revues d'information (revue des propriétaires Gîtes de France, Clip 13...) - <u>les partenariats :</u> <ul style="list-style-type: none"> . partenariat avec plusieurs entreprises commerciales permettant d'obtenir des conditions privilégiées sur de nombreux services, ainsi que des tarifs préférentiels pour les équipements de votre hébergement . divers partenariats permettant de bénéficier de tarifs et prestations privilégiés (ex Groupama, CER France)

Les exigences et modalités d'adhésion

LES EXIGENCES	<p>LES CRITERES OBLIGATOIRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - environnement rural ou en village de caractère (cf. liste des communes concernées) - structure située hors lotissement - pas d'immeuble de construction verticale - bâti d'implantation du projet d'une ancienneté d'au moins 5 ans - espace extérieur obligatoire (jardin, terrasse ou cour...) - structure à usage exclusif des vacanciers (ni résidence principale ou secondaire du propriétaire) - hébergement disponible à la location toute l'année (dérogation possible selon type de chauffage...) - engagement exclusif au label pendant les 2 premières années d'adhésion - signature de la Charte Nationale des Gîtes Ruraux Gîtes de France <p>- dans les Bouches du Rhône : 5 gîtes ruraux sur un même lieu et pour un même propriétaire</p> <p>- mixité avec des chambres d'hôtes possible sur le même site : étudiée sur place en fonction de la configuration des lieux et d'un système d'équivalence défini par un Règlement Intérieur Label.</p> <p style="text-align: center;">- rappel de l'Ethique « Gîtes de France » : Charte de Qualité à respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> . satisfaire aux exigences et besoins d'un tourisme d'authenticité, de nature, de calme et de découverte, . contribuer à la valorisation et à la conservation du patrimoine et de l'environnement, . garantir un accueil de qualité, . hospitalité, convivialité, disponibilité, chaleur et générosité sont à la base des attentes de la clientèle du label 	
MODALITES D'ADHESION	<p>Frais de Visite de l'hébergement et étude du projet (déductibles du droit d'entrée)</p>	<p>76 euros</p>
	<p>Droits d'entrée : A régler uniquement à l'adhésion, et comprenant</p> <ul style="list-style-type: none"> - le traitement administratif du classement et agrément - le classement « meublé de tourisme » (visite et frais de dossier) - le panneau « Gîtes de France » - le « memento » de l'adhérent (infos pratiques) - un bloc de contrats de location type - la promotion de l'hébergement pour l'année en cours (forfait cotisation promotionnelle) : tous sites web - la cotisation statutaire (assistance adhérent pour l'année en cours) 	<p>350 € (274 € si frais de visite déjà réglés)</p>
	<p>Cotisations annuelles : (en année 2 d'adhésion)</p> <ul style="list-style-type: none"> - statutaire = comprend toutes les actions d'accompagnement des adhérents : animation du réseau, réunions d'information, aide au traitement des litiges, accompagnement personnalisé..., son coût est fixe, quel que soit le nombre de gîtes gérés - promotionnelle = comprend toutes les actions de promotion menées : sites internet, catalogues, représentation de la marque (salons), son coût est proportionnel au tarif basse saison que vous pratiquez <p><i>ex : pour un gîte loué 200 € hors saison, la cotisation promotionnelle par an sera de 100 €</i></p> <p>Ces cotisations couvrent également les participations reversées au niveau national par chaque structure</p>	<p>60 € <i>Appelée en janvier de chaque année</i></p> <p>½ semaine du tarif de votre location basse saison NB. Les hébergements pratiquant une tarification tout compris se verront appliquer une minoration du tarif de base (chauffage, location linge,...) <i>Appelée en septembre de l'année en cours</i></p>
	<p>Si choix de faire gérer votre hébergement par le service Réservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Adhésion annuelle forfaitaire = . Commissionnement du service commercial = 	<p>56 € par adhérent 15% HT sur le prix public</p>
CLASSEMENT « LABEL » de votre hébergement	<ul style="list-style-type: none"> - réalisé tous les 5 ans selon la grille de classement de la Fédération Nationale des Gîtes de France : classement en épis - le classement 4 et 5 épis est attribué par une commission régionale - la qualification « Charme » est attribuée pour 3 ans par cette commission régionale 	

POURSUIVRE VOTRE DEMARCHE ?

- Contactez-nous pour obtenir le guide technique précis (cahier des charges reprenant en détails les critères à respecter : surfaces, équipements, etc...)
- Retournez le dossier de pré-visite qui sera joint à ce guide
- Un rendez-vous sur place pourra alors être programmé par la technicienne

Votre contact : Catherine DUBART - Assistante Classement-Labelisation
Pôle Ingénierie - Comité Départemental du Tourisme
Antenne de Mallemort - Domaine du Vergon - 13370 MALLEMORT
Tél. 04 90 59 49 38 - Courriel : cdubart@visitprovence.com